

**ELISABETH
BORNE
MINISTRE DU
TRAVAIL**

Les règles détaillées !

1. Le télétravail n'est pas une option, mais une obligation

2. Si 100 % de vos tâches peuvent être faites à distance, vous devez être 5 jours sur 5 en télétravail

3. Tous les secteurs ne sont pas concernés par cette nouvelle donne

4. On souhaite que l'économie continue à tourner

5. Si les salariés ont l'impression qu'ils devraient être en télétravail et qu'ils ne le sont pas, ils peuvent saisir l'inspection du travail.. et il y aura des sanctions

#StayHome

Travail
à domicile



LA FORCE DE L'ENGAGEMENT

Télétravail

FO DEMANDE A LA DIRECTION DE :

> L'ÉCOUTE

> LA SOUPLESSE

- En répondant aux demandes des salariés voulant faire du TTV à 100 %

- En répondant aux demandes des salariés voulant travailler sur site

> L'APPLICATION DE LA LOI

**FO attend des consignes
claires et responsables
PRIORITÉ A LA SANTÉ DES
SALARIÉS**



Téléchargez l'Appli : FO BouygTel pour retrouver
la totalité de nos communications